

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 17 juillet 2008**

Date de convocation : 11 juillet 2008

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Procurations : 1

L'an deux mille huit le 17 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Pierre SAUBATTE, Jean GASSIE, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Guy LABARRERE, Michel AURIGNAC, Bernadette DOURROM, Madeleine CANTON-BACARA, Patrick MOURA, Emmanuelle JAURETCHE, Jean-Jacques CLAVERIE, Marie-Gabrielle MONSET, Jean-Michel CLOS, Nicolas BUZY-VIGNAU, Fabien BERARD, Yves MONGUILHET, Bruno FRECHOU, Laurent AUBUCHOU

EXCUSES : Marc CANTON,

PROCURATIONS : Marc CANTON à Pierre DABAN

Secrétaire de séance : Jean-Michel CLOS

**1) Lecture du procès-verbal de la séance du 7 juin 2008 : adopté 18 voix**

**2) Admission en non valeur : adopté à l'unanimité**

M. le Maire informe que suite aux difficultés pour obtenir le recouvrement de créances liées à la garderie scolaire, dont la modicité des sommes restant dues ne permet pas d'engager des poursuites, il convient d'admettre la somme de 38,30 € en non valeur.

**3) Subvention exceptionnelle à Asson Sports: adopté 18 voix pour, M. Guy Labarrère ne prenant pas part au vote.**

M. le Maire rappelle qu'Asson Sports a pris en charge l'achat de matériel pour la remise des récompenses offertes par la mairie aux champions départementaux de hand ball. Cette dépense incombant à la commune, il est décidé de verser à Asson Sports une subvention de 100 €. M. Guy Labarrère ne prend pas part au vote, en tant que Président d'Asson Sports.

**4) Location de la licence IV : adopté 18 voix pour, 1 abstention**

Après avoir retracé l'historique du dossier, M. le Maire fait état de la demande de Madame Nathalie Lacrampe, qui souhaite bénéficier de la licence IV de la commune pour ouvrir un débit de boisson. Il propose de lui louer pour une période d'un an à raison de 100 € par mois. La commune souhaite cependant en rester propriétaire, pour la mettre à disposition d'une auberge de pays projetée à la ZAC de la Bastide. Il restera toujours la possibilité soit de la récupérer chaque année (préavis d'un mois), soit de la vendre à Mme Lacrampe, en fonction de l'échéance de validité de la licence. Ce commerce devrait ouvrir le 11 août 2008.

Concernant la future auberge de pays, la SEPA en charge de ce dossier, n'a aucun élément nouveau à ce jour.

M. le Maire fait également part au conseil des autres demandes liées à l'exercice de ce commerce, à savoir la réservation de deux places de parking, l'arrachage de la haie de thuyas, le déplacement de deux jardinières.

**5) Fin d'enquête publique : incorporation et classement de la voie de desserte du lotissement Gauzé dans la voirie communale**

L'enquête publique effectuée du 4 au 19 juin 2008 n'ayant fait l'objet d'aucune observation ni réclamation, il est décidé d'incorporer et de classer en voie communale la voie de desserte du lotissement Gauzé. Cette voie sera dénommée impasse Gauzé et portera le numéro 342.

## **6) Fin d'enquête publique régularisation du tracé du chemin du Castilhou : adopté à l'unanimité**

L'enquête publique effectuée du 4 au 19 juin n'ayant fait l'objet d'aucune réclamation, il est décidé de régulariser le tracé du chemin du Castilhou. M. le Maire signale toutefois une remarque de Madame Lacoste, portée sur le registre d'enquête, concernant l'entretien des abords du chemin.

## **7) Révision ou abrogation du PLU**

Le Maire expose les problématiques soulevées par les dispositions du Plan Local d'Urbanisme. Il souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur la révision ou l'abrogation de ce document d'urbanisme. Par 13 voix contre 6, les élus décident de lancer une procédure d'abrogation. La commission d'urbanisme sera en charge de ce dossier.

## **8) Droit de préemption urbain : adopté à l'unanimité**

M. le Maire informe de la possibilité d'établir un droit de préemption urbain sur la commune, sur les zones U et AU du PLU. Cette procédure permet d'être informé de toute transaction dans ces zones.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Emplois d'été :** M. le Maire propose de créer un troisième poste d'emploi d'été pour la période du 4 au 14 août. En effet, les dates proposées à Emmanuelle Marchèse ne convenant pas, et aucun échange n'ayant été possible, une période supplémentaire de stage doit être ouverte pour qu'elle puisse travailler à la commune. De ce fait, un seul stagiaire sera accueilli pour la période du 25 août au 5 septembre. Adopté à l'unanimité.

**Cession Courtade :** Madame Canton-Bacara rappelle qu'aucun acte n'avait été passé pour la cession d'une parcelle de terre cadastrée G 1035 appartenant à Madame Courtade et à son fils Patrick au profit de la commune. L'acte préparé par le notaire va pouvoir être signé.

**AEP :** Monsieur le Maire présente des informations chiffrées sur l'AEP. Il rappelle qu'une visite des installations est programmée le 6 septembre 2008 au matin.

**Horaires de la garderie :** madame MONSET fait le compte-rendu de la commission éducation. L'enquête concernant l'extension des horaires de la garderie scolaire, a révélé que 8 familles seraient intéressées. La garderie pourrait commencer à 7 h 15 le matin au lieu de 7 h 30, et 18 h 30 au lieu de 18 h 00 le soir. Les employées communales chargées de la garderie seront consultées. Un espace pour les élèves qui veulent commencer leurs devoirs pendant la garderie sera aménagé.

L'aide aux devoirs n'est cependant pas prévue. Il faut préciser qu'un soutien scolaire par les maîtres sera mis en place à partir de la rentrée prochaine entre 12 et 14 heures pour les élèves qui en ont besoin.

Pour information, les effectifs des écoles sont de 131 inscrits à l'école du Bourg et 33 inscrits à l'école du Pont Latapie pour la rentrée scolaire 2008-2009. On constate ainsi une hausse.

**Demandes d'Asson Animation :** Yves MONGUILHET présente la demande d'Asson Animation concernant l'implantation de quatre panneaux d'information aux entrées du village. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, par 18 voix et une abstention, de ne pas donner suite à ce projet.

Asson animation remercie la municipalité pour avoir mis à sa disposition la remise derrière l'église pour y entreposer du matériel.

**Locaux communaux :** Il est rappelé que le local rue Lasgraves sera nettoyé et réaménagé, et la commune continuera à en gérer les utilisations.

Le fonctionnement de la salle de réunion d'Asson Sports, sous la responsabilité du Maire, sera réglementé.

Nettoyage du Beez : Jean Gassie, Pierre Saubatte, Nicolas Buzy-Vignau et Michel Aurignac ont dégagé les arbres du Beez, et l'aire de pique nique a été nettoyée.

**Jeunes diplômés** : Madame Monset propose que la municipalité offre un pot avant la rentrée aux jeunes assonnais ayant obtenu le brevet des collèges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Moura Patrick

Aurignac Michel

Bérard Fabien

Buzy-Vignau Nicolas

Canton-Bacara Madeleine

Claverie Jean-Jacques

Clos Jean-Michel

Cuyaubère Antoine

Daban Pierre

Dourrom Bernadette

Gassie Jean

Jauretche Emmanuelle

Labarrère Guy

Monguilhet Yves

Monset Marie-Gabrielle

Saubatte Pierre

Laurent Aubuchou